

Article 1 :

La réservation ne sera définitive uniquement après réception d'arrhes et déductible de la facture à votre arrivée. Les arrhes sont encaissées à réception. Les arrhes devront être versées au plus tard sous 7 jours à dater de la demande de réservation. Les arrhes demandées sont de 25% du prix total du séjour. Le versement des arrhes peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Le versement d'arrhes implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente des chambres d'hôtes.

Article 2 :

L'heure d'arrivée pour accéder aux chambres est prévue entre 16 et 20 heures (sur demande, il est possible exceptionnellement de modifier cet horaire) ; les chambres doivent être libérées le jour du départ avant 11h00. Il est demandé de préciser son heure d'arrivée au plus tard la veille de l'arrivée.

Le petit déjeuner est servi jusqu'à 10h.

Article 3 :

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépassent ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 4 :

Par le versement d'arrhes, le client s'engage pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 5 :

- Toute annulation doit être notifiée par téléphone et confirmée par mail ou courrier adressé au propriétaire.

- En cas d'annulation plus de 24 heures avant le début du séjour, les arrhes restent acquises au propriétaire, excepté en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation dans les 24 heures précédant le début du séjour, le propriétaire se réserve le droit de réclamer au client le solde du prix de l'hébergement.

- Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul de plein droit et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 6 :

En cas d'annulation par les Chambres d'Hôtes du Jay, le client en est informé par tout moyen disponible (téléphone, courrier ou e-mail) et les arrhes versées par le client lui sont intégralement remboursées. En cas d'annulation par les Chambres d'Hôtes du Jay, le client ne peut prétendre à aucun dédommagement et renonce à se prévaloir de tout préjudice.

Article 7 :

Les animaux sont acceptés, mais tenus en laisse. Les animaux ne doivent en aucun cas séjourner sur les fauteuils et les lits.

Article 8 :

Les chambres ainsi que les espaces communs sont strictement « non –fumeurs ».

Article 9 :

Le client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour, à déclarer et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable sur la propriété.

Article 10 :

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les clients pour garantir la quiétude du lieu et le confort des hôtes.

Article 11 :

Les enfants sont sous l'unique responsabilité de leurs parents. Il est demandé d'être vigilant du fait notamment de la présence de point d'eau et d'un portique.

Le jardin « clos » derrière le mur près de la maison est privé et, sauf demande expresse auprès propriétaire, non accessible aux hôtes. Il comporte un point d'eau non sécurisé.

Article 12 :

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 13 :

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des arrhes.

Article 14 :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Les chambres d'Hôtes du Jay s'engagent à ne pas transmettre les informations qui lui ont été transmises à d'autres sociétés ou organismes.